



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Professions sociales

Question écrite n° 16508

Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert appelle l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur les difficultés de fonctionnement des centres de formations de travailleurs sociaux. La situation générale des centres se caractérise par : une paupérisation entre 1985 et 1989 de l'ordre de 12 p 100 du fait de la non-actualisation des crédits attribués par l'Etat aux formations initiales de travailleurs sociaux, et par un gel de 5 p 100 des crédits d'Etat pour l'année 1989, relatif à la régulation des dépenses publiques. Cette mesure se traduit, pour la région des pays de Loire, par une diminution de 7,48 p 100 d'une subvention dont la progression n'était déjà que de 0,58 p 100 par rapport à 1988. Des efforts importants ont déjà été consentis par les organismes gestionnaires et par les personnels pour faire face à une situation économique de plus en plus contraignante. Face à ces difficultés, les centres de formation, qui remplissent une mission de service public visant à la qualification professionnelle des futurs intervenants sociaux, souhaitent savoir pourquoi l'Etat se désengage, alors qu'en 1983 il avait souhaité assurer lui-même la responsabilité du financement des formations de travailleurs sociaux. Elle lui demande quelques précisions sur ce point.

Texte de la réponse

Reponse. - Le budget de l'Etat a fait l'objet en 1989 d'une régulation budgétaire destinée à garantir la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Le Gouvernement a néanmoins décidé de maintenir au niveau prévu par la loi de finances initiale pour 1989 les crédits inscrits au budget du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale pour les centres de formation des travailleurs sociaux. Les directions régionales des affaires sanitaires et sociales vont donc disposer de la totalité des enveloppes de crédits initialement prévues pour les centres de formation de leur région. Par ailleurs, une actualisation qui permettra d'assurer le fonctionnement de ces écoles dans des conditions normales sera proposée dans le projet de loi de finances pour 1990.

Données clés

Auteur : [Mme Hubert Elisabeth](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16508

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3367